

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 36 - Procurations : 7

Rappel des dates : Convocation : 31/03/2023 - Affichage : 31/03/2023

Le six avril deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Montfort le Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 29/03/2023	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir à Stéphane FOUQUET - 06/06/2023	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	BARRAIS Vincent	X		
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude		Pouvoir à Françoise CHATEAU - 04/04/2023	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 06/06/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 03/04/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir à Jean-Claude LECOMTE - 05/04/2023	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline		Pouvoir à Anthony TRIFAUT - 03/04/2023	
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Anne-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste de secrétariat à l'école de musique

Délibération n°2023-068

M LEDRU, Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines, expose que dans le cadre de la réorganisation des services et du redéploiement de personnels, la création d'un poste de Chargé(e) d'accueil - assistant(e) de gestion à l'école communautaire de musique a été prévue.

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Vice-président délégué à la gestion des Ressources Humaines,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

DECIDE de la création d'un emploi de Chargé(e) d'accueil - assistant(e) de gestion à temps non complet de 17,5/35 pour assurer l'accueil et l'information du public et apporter un appui technique et administratif à la directrice ainsi qu'à l'équipe enseignante (réaliser des travaux de bureautique, renseigner des tableaux, rédiger des comptes-rendus, prendre des rendez-vous, ...).

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Le premier grade du cadre d'emploi est accessible sans concours. Cependant, afin d'élargir les possibilités de recrutement, sur le fondement du 2° de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique (Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code) l'embauche d'un contractuel aux grades d'Adjoint administratif principal de seconde ou de première classe sera possible.

Dans ce cas, le candidat retenu devra être titulaire d'un titre ou diplôme professionnel classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées ou d'une qualification reconnue comme équivalente, à l'image des qualifications exigées des candidats au concours externe. Sa rémunération sera comprise entre les indices bruts 368 et 558.

Les postes restant vacants à l'issue de la procédure de recrutement seront supprimés sans autre délibération.

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois et des effectifs,

CHARGE, Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement,

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 11 avril 2023,

Le Président
André Pignatelli



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.